

DÉCISION

Le Trésorier de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Sur proposition du Directeur général,

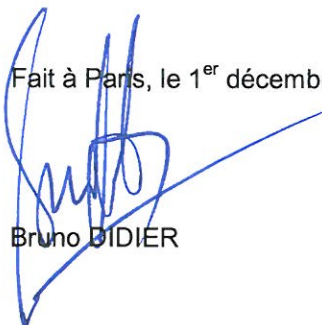
Décide

De donner délégation de signature à Anne-Sophie DIGIACOMO, Responsable du Département Comptabilité Générale et Fiscale, à effet de signer :

- tout acte destiné à préserver les droits de la CCI Paris – Ile-de-France pour le recouvrement de ses créances dans le cadre d'une procédure collective ;
- tout acte nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure de recouvrement de créances directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

La présente décision portant délégation de signature prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2016



Bruno BIDIER